



Instance de proximité d'Aquitaine

Du 3 mars 2026

Étaient présents :

Pour la direction : Fabrice Goll (directeur régional), Samuel Bignon (DRH), Nathalie Dubois (IRH), Florian Ringuedé (rédacteur en chef), Franck Weil (chef de centre par intérim), Jérôme Bourdy (responsable IMG), Christine Le Hesran (rédactrice en chef en charge du numérique).

Pour les RP : Sabrina Corrieri (CGT), Boris Chague (CGT), América Lopez (CGT), Violette Del Vecchio (CFDT), Alexis Dumoulin (FO).

Les RP ont tenu en préambule à rappeler quelques principes du code du travail.

La direction dans le réseau semble vouloir imposer une procédure aux représentants du personnel concernant leurs délégations en leur demandant de les prendre par tranche de 4h ou 8h.

Les représentants du personnel ont rappelé que selon la loi il n'y a plus de lien de subordination entre l'employeur et le RP lorsqu'il exerce son mandat : la direction ne peut en aucune manière contraindre les élus dans la pose de leurs délégations. Cela reste à la discrétion du RP. Même si en Aquitaine il n'y a eu à ce jour aucune demande faite en ce sens par la direction, les RP ont tenu à rappeler qu'ils connaissent parfaitement la loi et qu'ils l'appliqueront. Jusqu'à présent, pour le bon fonctionnement des services, les RP posent toujours leurs délégations par journée et longtemps à l'avance, parfois des semaines en amont afin que les organisateurs d'activités puissent anticiper les remplacements alors que la direction demande 8 jours de délai de prévenance. Les RP rappellent également que la loi ne prévoit pas de délai de prévenance en cas d'urgence, les RP peuvent tout à fait poser leurs délégations le jour même.

Les RP resteront particulièrement attentifs aux diverses pressions quant au dépôt des délégations que ce soit pour les titulaires ou les suppléants et au respect des droits des représentants des salariés.

Point 1 : Expérimentation de vidéos à destination des plateformes numériques

Invités, les délégués syndicaux : Nicolas Pressigout (SNJ), Hervé Morin (FO).

Retour sur la formation

La rédactrice en chef du numérique explique qu'il y a eu une journée de formation le 24 février à Bordeaux, pilotée par Olivier Couvreur du service info numérique de Paris et Xavier Colombier de ce même service, spécialiste des réseaux sociaux. Trois personnes de la

rédaction du BRI de Bordeaux (3 JRI dont 2 biquilifiés) ont suivi cette formation, deux personnes pour Limoges et deux de Poitiers. L'objectif de cette formation : présentation des codes des RS (réseaux sociaux), l'incarnation dans une vidéo et l'assemblage des images. Réalisation de tests en binôme.

Retour des deux formateurs : une équipe enthousiaste de six personnes dans une journée de formation et une demande forte des salariés d'être rapidement planifiés. Il y aura un retour régulier auprès des équipes de Paris qui pilotent l'expérimentation, assure la rédactrice en chef du numérique.

Comme les rushes des UTN sont en 9/16 il n'était jusqu'ici pas possible de les ingérer dans Imedia, ils étaient récupérés par Wetransfer par exemple. La rédactrice en chef du numérique annonce qu'un nouvel outil a été choisi (Faspex d'IBM) et installé en Aquitaine pour permettre de rapatrier les rushes en 16/9ème en vue de l'assemblage. Les élus s'étonnent de cette annonce, ils n'ont jamais entendu parler de ce nouvel outil en instance qui est pourtant d'ores et déjà déployé dans l'entreprise.

Précision de la rédaction en chef : la publication des modules produits dans le cadre de cette expérimentation se fait par les éditeurs numériques.

Les élus tempèrent l'enthousiasme concernant la formation : le premier retour de candidats bordelais est qu'une seule journée de formation n'est pas suffisante car il y a beaucoup d'informations à intégrer et aussi apprendre à se servir de deux logiciels, Edit (pour Instagram) et Adobe Première pour téléphone. En une journée c'est dense, d'autant que les formateurs ont des téléphones ouverts, non verrouillés, ce qui n'est pas le cas des téléphones professionnels des participants pour des questions de sécurité, donc cela limite les possibilités et la pratique au cours de cette journée.

Selon la direction, le constat n'est pas le même à Toulouse où les volontaires à l'expérimentation sont plus expérimentés donc une formation d'une journée est suffisante. Tout le monde n'a pas le même niveau. Concernant l'expérimentation vidéos verticales, il reste deux régions à former.

Nombre de participants à l'expérimentation

Pour le BRI de Bordeaux, il y a 13 candidats titulaires : journalistes rédacteurs, JRI et biquilifiés, chargés d'édition numériques et deux monteurs qui ont déjà été formés. Et deux CDD dont une déjà formée.

Sur les 13 personnes, six sont déjà formées. Finalement, ce sont 9 personnes qui sont engagées dans l'expérimentation en Aquitaine. Les élus demandent si ceux qui n'ont pas été retenus en ont été informés. La direction répond que tous ne l'ont pas encore été.

Planification

Selon le rédacteur en chef, les participants seront planifiés en fonction des besoins, ce sera "calibré" en fonction des collaborateurs. Il attend la fin de l'expérimentation pour établir un planning. La responsable du numérique ajoute que certains modules sont fabriqués sur un jour et d'autres sur deux jours selon le sujet. L'incarnation est au choix, selon le sujet décidé par l'encadrement et le journaliste.

Les élus attirent l'attention sur la charge de travail supplémentaire pour l'adjointe de la rédaction en charge du numérique qui doit déjà relire les articles. Le rédacteur en chef répond qu'avec l'arrivée d'un quatrième adjoint, il pourra y avoir régulièrement un adjoint planifié sur le numérique en renfort. Le DRH reconnaît qu'il faudra sûrement revoir l'encadrement, selon la stratégie numérique sur le volume de papiers écrits et de vidéos diffusées. Mais la base de l'organisation au web reste trois personnes jour avec une montée en puissance progressive. Les RP CGT attirent aussi l'attention sur le fait que les adjoints du linéaire ne connaissent pas forcément les codes du web (articles et vidéos), il faudra aussi en tenir compte.

Mise à jour du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) :

La direction centrale a envoyé une proposition d'ajouts au DU aquitain, que le DRH a également amendé, mais les élus souhaitent aussi apporter des modifications. Élus et

direction s'accordent pour valider la modification du document unique lors de l'instance de proximité d'avril.

Point 2 : Bilan Social Direct

Invitée (en Visio), Florence Guimard, responsable développement et animation du réseau des assistants sociaux Social Direct.

La responsable de Social Direct rappelle que le contrat avec FTV date d'octobre 2023 et qu'il y a 2 assistantes sociales référentes dans notre région : Nathalie Berthelot sur Bordeaux et Anabelle Tible, basée à Limoges.

Elle énumère les évolutions légales en 2025, comme la prise en charge à 100% du fauteuil roulant, la réforme de la retraite progressive, la création d'un congé supplémentaire de naissance à compter du 1er juillet 2026 etc.

Concernant l'Aquitaine, les assistantes sociales ont un effectif de 184 salariées à accompagner, avec des rendez-vous en présentiel, mais surtout en distanciel puisqu'il n'y a eu que 2 permanences sur site en 2025, ce que regrettent les élus. La responsable des AS indique que des échanges informels ont lieu avec les salariés lors des permanences, sans être comptabilisés comme des entretiens. C'est un temps d'écoute permettant de créer du lien. Les RP CGT acquiescent et invitent le service Social Direct à être plus présent sur les sites aquitains. En effet, le nombre d'entretiens et de bénéficiaires est en baisse notable (6 en 2025 contre 10 en 2024).

Les motifs des entretiens concernent surtout le budget et dans une moindre mesure la "vie au travail", un critère qui regroupe différentes problématiques (santé, retraite...). La responsable Social Direct signale qu'il n'y a pas de suivi au long cours dans l'accompagnement et que les demandes des salariés sont ponctuelles, souvent pour de l'information ou de l'orientation. Elle propose de mettre en place un atelier thématique lors d'une permanence, comme cela s'est fait l'an dernier sur le thème des aidants, atelier qui n'avait rassemblé que quelques personnes mais avait donné lieu à 2 prises de rendez-vous. Enfin, elle souligne que la nouvelle plateforme de travail de Social Direct est beaucoup plus fluide. Elle est accessible via MonEspace.

Point 3 : Organisation et conditions de travail

1 - Externalisation du service Maquillage :

Bilan après un mois de prestation

Le retour est bon selon le chef de centre par intérim qui a fait le point avec les trois maquilleuses qui travaillent à présent en GME (groupement momentané d'entreprises). Elles semblent satisfaites de leur nouvelle organisation. Un planning des activités est fait jusqu'à mi-juillet pour qu'elles organisent et anticipent les activités où elles auraient besoin d'être à deux. Il annonce également que le paiement de leur facturation sera effectué immédiatement et non pas à 30 jours comme initialement prévu.

Un planning des horaires de leur présence a été affiché à l'entrée de la salle de maquillage à destination des autres salariés, notamment les présentateurs et chroniqueurs qui travaillent sur les JT (11h30/13h le midi et 18h30/20h le soir). Les horaires sont adaptés pour les émissions d'antenne et durant les élections, les maquilleuses viendront trente minutes plus tôt, selon le nombre d'invités à maquiller. Il y a aussi une organisation de passage pour les chroniqueurs, présentateurs etc. Chaque maquilleuse a désormais aussi son jeu de clef pour pouvoir entreposer son matériel.

Les RP CGT attirent l'attention sur le fait que les nouveaux horaires plus restreints des maquilleuses ont un impact sur la réalisation d'un filage avant le JT, pour la fluidité entre le présentateur et le chroniqueur des Choix d'Ici et des Choix culture, et la régie. Le chef de centre affirme qu'il ne faut pas hésiter à le dire, le cas échéant, afin d'organiser au mieux le JT. Pour les élus le problème sera forcément récurrent si le temps de présence de la maquilleuse reste aussi court (3/4h avant le JT soir).

Les RP déplorent qu'elles ne soient plus salariées de FTV, avec les droits qui en découlent. Ils font remarquer que tous les appels d'offres du réseau n'ont pas été pourvus et se demandent qui fait réellement le choix d'y répondre. La direction répond que c'était une préconisation nationale qui a été appliquée au niveau local.

2 - Élections municipales :

- *Une formation a été dispensée en janvier aux journalistes : combien de salariés en ont bénéficié, sur quels critères ont-ils été choisis ?*

Le rédacteur en chef répond qu'une formation a été dispensée en janvier à la rédaction, les 2 et 3 février : 17 journalistes ont été choisis en fonction de leur métier pour toucher un maximum de personnes pour le linéaire et le web (JRI, rédacteurs, cadres). Cette formation consiste à rappeler les grandes lignes des élections municipales. Toutes les personnes formées travailleront sur les municipales, avant, pendant ou après, assure la direction. Il a fallu faire des choix, ce qui a généré de la frustration et de l'incompréhension. Le rédacteur en chef se dit conscient de cela, mais les places étaient limitées et le choix a aussi été fait en fonction de la disponibilité des salariés. Les élus ne sont pas d'accord avec cette dernière affirmation, beaucoup de journalistes étaient disponibles, la formation ne leur a simplement pas été proposée. Par ailleurs, la direction n'a pas été en mesure d'expliquer les critères sur lesquels elle s'est appuyée pour faire le choix de ces 17 salariés sur environ 80 journalistes.

- *Quels renforts sont prévus, et dans quels services ? Focus sur le service documentation.*

La direction répond que la couverture des municipales se fait à moyens constants, sauf pour le service documentation : 9 jours de renfort sont prévus entre le 9 et le 24 mars prochain. Les élus font remarquer que ce renfort est un peu tardif et que ces élections municipales auraient pu être mieux anticipées pour ce service très sollicité. D'autant que, selon les informations des élus, Paris avait proposé mi-décembre au réseau la mise en place d'une "Task force" pour les services de documentation précisément pour anticiper les besoins liés aux élections. Le rédacteur en chef et le directeur répondent qu'ils n'avaient pas connaissance en amont de cette "Task force". Ce raté dans la communication entre central et régional étonne les élus... Par conséquent les documentalistes de Bordeaux sont les seules du réseau à ne pas avoir eu de proposition de renforts ou détachements pour travailler en amont sur le paramétrage et les dossiers des municipales et à bénéficier de la "Task force".

D'autre part, un constat s'impose : le vivier des CDD est en train de se tarir. Les élus alertent la direction afin de ne pas revivre une situation similaire à celle des scriptes ou des gestionnaires d'antenne. Face à cette pénurie inquiétante, les élus rejoignent l'idée des salariées de la documentation qui avancent la piste de l'IJBA, institut qui forme des documentalistes, localement en plus.

- *Quel dispositif technique et humain sur les débats en plateau et en extérieur ?*

Le chef de centre par intérim a détaillé le dispositif de l'émission sur les élections municipales à Pau, enregistrée le mercredi 4 mars : un VPTL avec 7 caméras, un cadre technique, une scripte, deux techniciens vidéo, deux OPS, trois OPV, deux éclairagistes et une personne pour la logistique. Sur l'absence du réalisateur pour ce débat, le chef de centre assure que c'est à la demande des techniciens qui se sentent capables de mettre en place l'émission. C'est un

technicien vidéo qui s'est donc chargé de la réalisation. Il s'agit d'une émission allégée, pas de retour moniteur pour le présentateur qui n'en voulait pas. Et la légèreté du décor (2 tables hautes et quelques objets) a motivé le choix de planifier une personne des IMG à la place d'un machiniste. Il n'y a pas de petites économies, remarquent les RP CGT...

En revanche, il y aura un réalisateur pour les deux soirées électorales.

3 - Intrusion sur le site de Bordeaux le 5 février 2026 :

Quelle procédure a été appliquée et quelles mesures de sécurité supplémentaires peuvent-elles être envisagées à l'avenir ?

Le responsable IMG revient sur les circonstances : le poste de sécurité l'a informé de la présence de la police à l'arrière du site sur le parking après l'avoir vue via la vidéo surveillance. Il s'est avéré que la police recherchait un individu. Des renforts de police sont arrivés et l'individu a été retrouvé dissimulé sous une voiture. Il était rentré sur le parking en passant par un jardin voisin. Le tout a duré environ un quart d'heure, selon le responsable IMG. Les élus demandent en quoi consiste le protocole intrusion en vigueur dans l'entreprise. Le responsable IMG (qui est aussi chargé de la sécurité sûreté du site) explique que dès lors qu'un danger est identifié via la vidéo surveillance, l'agent de sécurité a pour consigne de l'appeler en premier, puis le chef de centre et enfin la direction (directeur ou DRH ou rédacteur en chef). Ce sont eux qui estiment ensuite le degré de danger.

Il rappelle qu'il y a une fiche réflexe affichée à l'entrée au poste sécurité. Les élus estiment que l'information devrait être plus largement affichée et/ou diffusée. En effet, le site a déjà fait l'objet de menaces par le passé et les élus ne sont pas sûrs que tous les salariés sachent quoi faire en cas d'intrusion. Si dans certains établissements publics comme les écoles, les protocoles sont clairs et régulièrement éprouvés lors d'exercices, il n'y en a jamais eu sur le site alors qu'il est classé comme sensible.

Le responsable IMG explique que le dispositif de sécurité est efficient et qu'il a été validé par la commission interministérielle de la zone de défense, venue sur site il y a deux ans. Cette commission sécurité vérifie nos points de sécurité névralgiques : contrôles d'accès, vidéosurveillance (intérieur du site), vidéoprotection (extérieur du site) sur nos emprises. Cette commission a demandé quelques ajustements qui ont été réalisés autour du nodal. Elle a aussi demandé d'ajouter une caméra sur une façade.

4 - Matinales filmées de France Bleu :

Quels changements au sein de notre antenne avec l'annonce par la direction de FTV de la fin du contrat avec la société Eden prod ?

Le DRH explique que le dossier est entre les mains de la direction du réseau donc il n'y aura pour l'instant pas davantage d'information et donc pas d'impact réel dans les antennes. Il confirme qu'il y a toujours une volonté de rapprochement encouragé entre les réseaux France 3 et ICI (ex France Bleu).

Concernant le contrat Eden prod, il a été convenu qu'il devait être remis en cause au regard de son prix. En revanche il n'y a pas pour l'instant de remise en cause de la diffusion des matinales mais elles se feront sans illustrations images

Point 4 : RH

5 - Calcul des heures supplémentaires et congés payés

La Cour de cassation, dans un arrêt du 10 septembre 2025, a renforcé les droits des salariés dont le temps de travail est décompté à la semaine, en jugeant que les congés payés ne doivent pas faire obstacle au paiement des heures supplémentaires réellement effectuées sur la même semaine. La direction peut-elle préciser comment cette jurisprudence est prise en compte dans l'entreprise pour les salariés concernés, tant sur le principe que sur les modalités concrètes de calcul et de paiement des heures supplémentaires ?

Le DRH confirme qu'aujourd'hui le sujet est instruit en central pour voir comment cela peut être mis en œuvre car le paramétrage des outils pour l'instant ne le permet pas. La seule inconnue, c'est la date d'application car la rétroactivité est compliquée à mettre en œuvre.

6 - Réduction de la rémunération des missions d'intérim chef d'édition :

Auparavant, un journaliste qui acceptait de prendre ponctuellement l'édition était rémunéré 25 euros bruts. Depuis janvier la prime d'intérim est forfaitisée à 20 € bruts par jour pour un remplacement (majorée à 30 euros s'il y a mobilité géographique).

Dans la mesure où il s'agit d'un élément substantiel, pourquoi les salariés n'ont-ils pas été informés. Quelle est la raison de cette réduction de 20% ? Est-ce une décision nationale ou régionale ?

Le DRH explique être étonné par la question car la prime pour missions courtes est de 20 euros bruts par jour depuis au moins septembre 2021. Il n'y a pas eu de changement de montant depuis. La prime est majorée, en effet, à 30 euros s'il y a mobilité géographique.

Lorsque ces missions sont supérieures à 28 jours, alors on est dans un calcul de promotion dans le cadre de l'accord collectif (comme par exemple une mission sur 3 mois).

Il invite les salariés concernés par des changements récents du montant de la prime à se rapprocher de la RH.

7 - PARSI 2026 :

Calendrier, modalités organisationnelles et financières des comités des salaires en Aquitaine.

Les réunions de NAO (négociation obligatoire annuelle) sont toujours en cours. Nous ne connaissons les enveloppes pour les mesures qu'à compter de la mi-mars, précise le DRH.

Le montant de l'enveloppe pour les mesures individuelles sera alors connu et la DRH pourra travailler avec les managers pour les mesures. L'arbitrage final est programmé mi-mai pour une mise en paye en juin.

Pour l'Aquitaine, le comité de salaires se tiendra le 24 mars à 10h.

Comme l'an dernier, les élus n'auront comme documents que la liste de tous les salariés avec des informations complémentaires uniquement pour ceux qui ont donné leur accord et qui n'ont pas eu de mesures depuis quatre ans et plus.

Point 5 : Emploi

8 - Poste de rédacteur gelé à Bayonne :

Suite au courrier de l'ensemble des salariés de Bayonne, les RP demandent à faire un point sur le taux d'absentéisme et les arrêts maladie dans ce service. Ils demandent à la direction de fournir aux RP le nombre d'arrêts maladie (longs et courts) avec le nombre de jours d'arrêts, le nombre d'accidents du travail par année depuis 2021 ainsi que le taux d'absentéisme depuis juin 2021. En effet, en juin 2021, les Représentants du personnel d'Aquitaine avaient déjà alerté la direction face à un nombre conséquent de salariés absents, notamment à la locale de Bayonne en dénombant alors 8 arrêts maladie sur 1 mois. Les RP estiment que ce courrier est un nouvel indicateur d'alerte et souhaitent objectiver la situation dénoncée par les salariés du service.

Concernant le poste de rédacteur vacant depuis le 31 janvier, quel choix a fait la direction sur son remplacement ou non ?

Si elle a fait le choix du non-remplacement : quelle analyse du report de la charge de travail sur le collectif a-t-elle fait ? Quelle évaluation des risques ? Et de quelle manière a-t-elle fait la mise à jour du DUERP ? Quel plan de réorganisation du travail la direction va-t-elle mettre en place ?

Un second poste de rédacteur sera vacant au 31 mai. Il n'y aurait donc plus que 3 rédacteurs titulaires dans cette locale. Quel avenir pour ce second poste ?

Le directeur balaye la question d'un second poste de rédacteur vacant au 31 mai arguant que ce n'est pas d'actualité.

Sur le poste de rédacteur vacant depuis le 31 janvier, la direction attendait la notification budgétaire précise : cette notification correspond à un budget à la baisse (10 ETP en moins pour la Nouvelle Aquitaine et moins 20 % de budget pour la programmation comme annoncé en début d'année). Donc la baisse est confirmée, mais elle n'est pas plus importante que ce que la direction redoutait. Cela permet de pourvoir le poste vacant à Bayonne. Il sera mis en consultation dans les prochaines semaines, sans préciser le calendrier. Les élus CGT se réjouissent de cette décision dans un service en extrême tension (cf le courrier des salariés envoyé aux élus et à la direction) et disent l'importance d'aller vite car il y a un problème de carence pour les CDD et donc de remplacement.

Concernant les chiffres de l'absentéisme dans ce service le DRH les détaille :

2021 : 8,68% (100% maladie)

2022 : 6,13% (100% maladie)

2023 : 10,48% (5% maladie, 1,83% AT, 3,65% maladie professionnelle)

2024 : 2,98% (1,3% maladie et 1,68% maladie professionnelle)

2025 : 3,44% (3,42% maladie, 0,02% en AT)

À titre de comparaison les chiffres absentéisme aquitains (y compris les chiffres de Bayonne)

2021 : 7,9%

2022 : 7,56%

2023 : 8,39%

2024 : 7,44%

2025 : 6,75%

Enfin les accidents du travail ou de trajet à Bayonne :

2021 : 1 accident du travail 0 jour d'arrêt

2022 : 3 accidents du travail 0 jour d'arrêt

2023 : 1 accident du travail 100 jours d'arrêt

2024 : 5 accidents du travail dont 1 avec 8 jours d'arrêt et 1 accident de trajet avec 0 jour d'arrêt

2025 : 2 accidents du travail dont 1 avec 1 jour d'arrêt

9 - Mouvements et postes à pourvoir en Aquitaine :

Aude Sillans a été nommée rédactrice en chef adjointe à Bordeaux.

Nathalie Bauer est détachée pour une mission de 6 mois en tant qu'administratrice de production pour la Nouvelle-Aquitaine. Elle est basée en région Grand-Est où elle garde une partie de ses activités.

L'appel à candidature à la Gestion d'antenne est en cours : 7 entretiens ont eu lieu. Des tests, puis un planning de formation, vont être mis en place. 2 personnes seront retenues.

Prochaine instance de proximité le 1er avril 2026

Bordeaux, le 9 mars 2026